

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

AFFICHE le :

28/03/2025

TRANSMIS le :

28/03/2025

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 18

Présents : 11

Votants : 16

OBJET :

**Approbation du Compte
Financier Unique 2024 / budget
communal**

L'an deux mille vingt cinq

Le mercredi 26 mars à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire.**

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GEANT Marion, CAQUIN Michèle, DAUPTAIN Marie-Hélène, DELGADO Chantal, FERTÉ Nadège, GRU Fabienne.

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, VIRLOGEUX Christophe.

Absent : M. DEBCZAK Jean-Michel

Pouvoirs : Mme HOFFER Marie-Hélène donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
M. MOURET Stéphane donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric
M. BELAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme DAUDRE Sybille donne pouvoir à Mme FERTÉ Nadège
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : M. BAILLY Maxime

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal la mise en place du Compte Financier Unique en 2025 pour l'exercice 2024.

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ». Le CFU donne une information financière plus simple et plus lisible que les actuels comptes administratifs et comptes de gestion : un seul document au lieu de deux.

Le CFU 2024 du budget général est présenté au conseil municipal sous la présidence de Mme Dauplain Marie-Hélène, conseillère municipale.

Monsieur le Maire quitte la salle selon les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT.
Les résultats sont les suivants :

Fonctionnement

Dépenses	
Chapitre	Réalisation
011 charges à caractère général	1 845 016,97€
012 charges de personnel	3 532 361,46€
65 autres charges de gestion courante	259 015,37€
66 charges financières	107 613,89€
67 charges exceptionnelles	224,28€
68 dotations aux amortissements et provisions	0,00€
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	193 342,63€
014 atténuations de charges	177 425,70€
Total	6 115 000,30€
Recettes	
Chapitre	Réalisation
70 produits des services	657 060,88€
73 impôts et taxes	6 080 473,98€
74 dotations, subventions et participations	477 568,65€
75 autres produits de gestion courante	40 481,43€
76 produits financiers	28,50€
77 produits exceptionnels	137 256,00€
013 atténuations de charges	106 256,78€
042 opérations d'ordre de transfert entre sections	56 242,63€
Total	7 555 368,85€

Chapitre	Réalisation
10 dotations	52 651,60€
16 emprunts et dettes assimilées	902 992,94€
20 immobilisations incorporelles	90 493,28€
21 immobilisations corporelles	506 843,54€
23 immobilisations en cours	2 417 426,33€
040 opérations patrimoniales	56 242,63€
041 opérations d'ordre de transfert entre sections	15 931,38€
Total	4 042 581,70€

Chapitre	Réalisation
10 dotations, fonds divers et réserves	725 204,03€
13 subventions d'investissement reçues	2 232 330,97€
040 opérations d'ordre de transfert entre sections	193 342,63€
041 opérations patrimoniales	15 931,38€
16 emprunts et dettes assimilées	1 699 000,00€
Total	4 865 809,01€

Les résultats sont les suivants :

- Fonctionnement :
 - Dépenses de fonctionnement = 6 115 000,30€
 - Recettes de fonctionnement = 7 555 368,85€

Soit un excédent de fonctionnement de **1 440 368,55€** pour l'exercice 2024.

- Investissement :
 - Dépenses d'investissement = 4 042 581,70€
 - Recettes d'investissement = 4 865 809,01€

Soit un excédent d'investissement de **823 227,31€** pour l'exercice 2024.

Ce résultat d'investissement doit se cumuler avec celui de l'exercice antérieur, qui était un excédent de 188 202,62€.

Le résultat d'investissement de l'année 2024 est donc un excédent d'investissement de 1 011 429,93€. Cette somme sera inscrite au budget primitif de 2025 à l'article 001 en recettes d'investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Approuve à l'unanimité les résultats du Compte Financier Unique 2024 du budget communal tel que présenté ci-dessus.

2/ Délibération transmise à M. le Sous-préfet de Sarcelles et au SGC de Garges.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire
Frédéric MOIZARD

